

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 6 juillet 2011

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 6 juin 2011

Secrétaire : Dominique BOUSSARD

- Observations : néant

2. Compte rendu des commissions

a. Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d’Urbanisme – Assainissement

- ECOLE : travaux en cours pour la classe. Demande de devis pour la chape liquide : un seul réceptionné à ce jour. Le conseil donne pouvoirs au maire pour signer le devis le mieux disant.
- LOTISSEMENT DU PINIER 3 : étude en cours pour la définition des parcelles. Etude sur les noues (plantes grasses à la place de la pelouse par exemple ou cailloux). Sens de la circulation à l’étude avec des sens unique ce qui diminue la surface goudronnée – 30 parcelles au total avec une première phase de 15 (surface moyenne des parcelles 880 m²). Murs en pierres envisagés avec incrustation de lumières qui supprime les lampadaires, les accotements, qui peut aussi servir de bancs donc 3 fonctions qui diminuent les coûts. Entrée Rue du Stade et sortie Chemin d’Artoreau. Des chemins piétonniers seront également créés permettant un cheminement à l’intérieur du lotissement.

b. Commission « Enfance Jeunesse »

- CENTRE DE LOISIRS : remboursement des frais de transport du centre de loisirs d’Avril.
 - o Vote pour le remboursement : 8
 - o Vote contre le remboursement : 6
 - o 5 abstentions
- TRANSPORT SCOLAIRE DU PRIMAIRE : plaintes au sujet du chauffeur. Le maire précise que la commune n’est pas l’employeur du chauffeur et qu’une remarque peut être faite au Conseil Général. Faire également la remarque que l’itinéraire emprunté n’est pas toujours celui autorisé par le Conseil Général.
- ARRÊT DU CAR AU NIVEAU DE LA RUE DES LILAS : demande de pose d’un panneau STOP. Cet arrêt n’est pas autorisé il conviendrait plutôt que le car s’arrête sur le parking de la salle de sports.
- CANTINE :
 - o rencontre avec le CIVAM : volonté du conseil de s’approvisionner dans les commerces locaux. Difficultés d’approvisionnement, problèmes au niveau des quantités et des produits commandés, frais supplémentaires pour le transport des marchandises pour des producteurs éloignés. La commission propose un repas tous les 2 mois. Le conseil émet un avis favorable à condition que les livraisons et les produits commandés soient conformes aux commandes. (1 abstention).
 - o Soirée diététique : demande en cours avec le Pays pour l’accord de financement.
- ECOLE : jeux extérieurs commandés auprès de PCV conformément aux vœux du conseil d’école. Prix environ 8000 €. Voir pour la protection au sol (graviers, sable ou copeaux). S’orienter vers le gravier.

- Lavoir de Millepot inauguré paru dans la presse.

c. Commission « Voirie - Environnement naturel »

- numérotation des villages de la Chapelle St Martin et La Priaudière : la commission propose une réunion avec les habitants pour leur présenter le projet.
- Budget 2011 : reste 70.000 €. La communauté de communes souhaite engager des travaux de réseaux eaux usées dans la rue du stade, il serait bien d'en profiter pour faire le réseau eaux pluviales. Voir avec les services techniques de Cœur du Bocage pour faire un marché commun.
- Dommages sur jardinières du Pont le soir de la fête de la musique
- Travaux d'investissement : route de chausserais terminée (enrobé à froid).
- Village du Plessis : 3600 € pour enrobé réalisé en même temps
- Ecole : conduite des eaux pluviales en cours dans la cour de l'école.
- Stade : filets installés (2600 €) pour la protection des maisons du Pinier 2.
- Demande de Mr GINGRAU à Nantilly : accord du conseil pour isolation de sa maison en bois
- Demande de Mr RAMBAULT du Deffend pour achat d'une partie de chemin rural (environ 40 m²). Accord du conseil pour vente le même prix qu'à la Marchetière avec tous les frais à sa charge.
- Demande de Mr TURPEAU pour entretien du chemin rural au Haut Chausserais
- Demande de Mr GELINEAU : plantation au niveau de sa terrasse pour éviter un vis-à-vis avec l'école. Le conseil donne son accord.
- Demande de busage par Mr CHUPIN à la Brétinière (100 m) : accord de l'intéressé pour payer les buses et pose par la commune. Faire signer un engagement de la part du demandeur.

d. Commission Vie Associative

- 14 juillet : voir avec la boulangerie Boissinot pour la fourniture des gâteaux apéritifs.
- Mr BERTIN demande des conseillers pour des postes de signaleurs
- 12 ou 13 producteurs sont inscrits : envoyer un courrier pour les prévenir des quantités. Prévenir également les riverains de la rue du Stade pour la fermeture de la rue.
- Journées du patrimoine : recherche de propriétaires de voitures anciennes. Pourquoi ne pas faire un défilé de voitures ?
- Tables de la salle des fêtes : le fournisseur est prêt à faire un geste commercial mais il faut que la commune achète autre chose. Elles ont été réparées de façon satisfaisante.

e. Informations diverses du maire

- bulletin municipal 2011 distribué cette semaine. Vérifier si le village du Plessis a été distribué.
- Invitation pour la soirée à Bocapôle avant le tour des Deux-Sèvres
- Accord pour une subvention DETR de 150.000 € pour les travaux de la mairie.
- Réunion pour le projet de plantations dans la commune avec le Pays Bocage Branché avec participation de la population ou les écoles le 7 juillet.
- Les délégués MSA interpellent les maires sur la situation des agriculteurs par rapport aux difficultés économiques liées à la météo notamment. Un courrier a été

envoyé à tous les agriculteurs de la commune pour les inviter à s'orienter vers les services d'aide auprès du RESA ou autres services d'aides. Mr GROLLEAU insiste sur le fait de ne pas ignorer cette situation inquiétante.

- SITA : étude par un cabinet spécialisé réalisée et disponible en mairie. Ce Sujet a été abordé largement lors de la dernière CLIS. Mr MARY a assisté à celle-ci et précise que les associations ont pu s'exprimer et ont été écoutées. Des odeurs sont perçues par des riverains jusqu'à 2,5 km autour. La SITA reconnaît la présence des nuisances olfactives et s'engage à mettre en œuvre des mesures pour essayer de remédier au mieux à ces nuisances. Affaire à suivre.
- La communauté de commune souhaite savoir si la commune veut participer à l'élaboration d'un PLH sur la commune (Plan Local de l'Habitat). Programme d'action : OPAH intéressant pour les centres bourg pour réhabiliter des maisons abandonnées par exemple. Le maire participera aux réunions.
- Changement de professeur d'école à l'école Henri Dès : départ de Elisabeth TURPEAU.
- PAVE : diagnostic réalisé avec des propositions d'aménagement à venir
- Jardin HERAULT : un courrier a été envoyé au notaire pour le relancer. Achat pour l'euro symbolique de la parcelle du sacré cœur accepté par l'Evêché
- Liste des jurys d'assises : 13 jurés de la commune ont été tirés au sort

f. Compte rendu de la réunion du groupe de travail « environnement – déchets »

Compte rendu joint.

- renouvellement de l'opération récupération de ferrailles
- redevance incitative au niveau de la collecte des déchets pour la diminution des quantités collectées. Mr MARY précise que le SVL s'oriente vers une taxe incitative.
- Opération « terre saine » : encart dans le bulletin municipal sur les bonnes pratiques
- Aménagement du site à l'arrière de l'église
- AMAP : création de l'association « panier du Thouaret » pour la distribution de produits fermiers

3. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROPOSE PAR Mme LA PREFETE

Suite à la réunion de présentation aux conseillers municipaux du projet de périmètre, le maire demande au conseil de se prononcer sur la proposition de Mme La Préfète et donne lecture de la délibération à transmettre à la Préfecture.

« Objet : Avis portant sur une proposition (modification de périmètre d'une communauté ou fusion de communautés, modification de périmètre d'un syndicat, dissolution d'un syndicat ou fusion de syndicats) affectant la commune de CHICHE figurant dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5210-1-1 ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 et notamment son titre 3 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres réceptionné en mairie.

Exposé préalable : Le maire rappelle à l'assemblée que la préfète des Deux-Sèvres a fait parvenir au conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dont chaque membre du conseil a pu prendre connaissance.

En application des dispositions de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales figurant à l'article L. 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce projet de schéma, qui a été présenté à la Commission départementale de la coopération intercommunale, doit, dans un délai de 3 mois à compter de sa réception, être, pour chacune des propositions intéressant la commune, soumis à l'avis de son conseil municipal.

Aux termes du même article 35 susvisé de la loi du 16 décembre 2010, « A défaut d'avis rendu dans ce délai de 3 mois (de réception du projet de schéma) l'avis (du conseil) est réputé favorable ».

Il appartient au conseil d'identifier les propositions, figurant dans le projet de schéma, qui concernent la commune, de se prononcer par délibération motivée sur chacune d'elle et de proposer, le cas échéant, une alternative qui lui apparaîtrait souhaitable. »

Après avoir donné lecture du projet de délibération, Monsieur le maire demande à chacun de donner son point de vue :

Mr CHOLOUX ne souhaite pas voir plus de communes dans la communauté d'agglomération telle que définie par la Préfète pour un problème de représentativité des communes au sein de la communauté.

Mr MERCERON votera pour ce projet de périmètre mais regrette la démarche car elle n'a pas été débattue dans la population. De plus, on vote pour un périmètre mais il n'est pas question des compétences avec de moins en moins de représentants qui plus est, devront être des « professionnels de la politique locale ». Il est encore une fois regrettable que les gens de terrains ne puissent pas s'investir. Soyons prudents en tant qu'élus pour représenter la population et c'est bien là le danger.

Mr CHOLOUX partage totalement cet avis et en a fait part dès la réunion de lundi dernier et regrette également le manque de représentativité et demande à faire une requête sur le nombre de représentants par commune (exemple une commune comme Ulcot et Chiché qui ne comptent pas le même nombre d'habitants et qui auront un seul représentant).

Mr MARY rappelle qu'aujourd'hui il y a 6 élus représentant la commune de CHICHE à la communauté de communes « Cœur du Bocage » et dans la communauté d'agglomération il n'y en aura plus qu'un seul.

Mr BOULY reprend le problème du manque de consultation de la population, de la démocratie locale et les chichéens devront pouvoir s'exprimer à l'avenir.

Considérant que la question posée aujourd'hui au conseil porte uniquement sur le périmètre et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le périmètre avec un accroissement du périmètre possible en accueillant d'autres communes.

4. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE ZDE SUR LA COMMUNE DE CHICHE

Le maire précise que c'est le conseil communautaire qui vote cette ZDE mais le conseil municipal de Chiché peut donner son avis.

Rappel : 7 éoliennes au maximum et au minimum 5. Il est vrai que le paysage sera modifié mais d'un autre côté il s'agit d'une énergie propre et renouvelable. Energie puissante compte tenu de son emprise au sol contrairement aux panneaux photovoltaïques.

Mr MARY demande qu'une partie de la redevance perçue par la communauté de communes soit restituée au bénéfice de la commune. Mr le maire pense que cela n'est pas possible sauf en tant que propriétaire de terrains communaux concernés par une éventuelle implantation d'éoliennes à Chantegros, ce serait alors une possibilité de bénéficier d'une recette.

Vote pour : 17 voix

Abstentions : 2 voix

Mr MARY souhaite que l'on demande à la communauté de communes le reversement d'une partie de la recette.

5. VENTE DE TERRAIN A LA SCI CORDIER BILLY

Suite à la décision du conseil municipal (cf compte rendu du 6 juin 2011) de vendre le terrain pour l'euro symbolique, la sous-préfecture a adressé un courrier pour nous informer qu'il faut vendre au prix de France Domaines, soit 50 €. Les acquéreurs ont été contactés et ils sont d'accord, une nouvelle délibération annulant la première sera transmise à la Sous-Préfecture.

6. OUVERTURE DE POSTE DE REDACTEUR

Suite à la nomination de Mme RAMBAULT Isabelle, actuellement adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, au grade de rédacteur par promotion interne (avis favorable de la CAP en date du 6 juin 2011 et réussite à l'examen), le conseil municipal décide l'ouverture du poste de rédacteur à compter du 1^{er} septembre à temps complet. Le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de modifier le régime indemnitaire lié à ce nouveau grade (catégorie B).

Par ailleurs, le maire informe que Mme BOISSINOT a réussi son examen d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (catégorie C) et pourra être nommée sur ce grade après avis de la prochaine Commission Administrative Paritaire.

7. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE Mr CHATRY

Le contrat aidé (CAE) de Mr CHATRY est terminé le 31 juillet prochain. Après avoir pris contact avec Pôle emploi, il n'est plus possible d'obtenir un renouvellement (18 mois maximum). Le maire propose de le prendre en intérim par l'intermédiaire du centre de gestion pendant une durée de 6 mois renouvelable. Le conseil municipal accepte.

8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL AU SIBT

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret pour la mise en place du nouveau « Contrat Territorial en Milieu Aquatique (CTMA) ».

Il est demandé à chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret de bien vouloir désigner des personnes qui composeront le groupe de travail. Ce groupe de travail étudiera des propositions d'actions sur les ouvrages afin d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau exigé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Le groupe de travail sera composé de :

- 3 représentants de la pêche.
- 2 élus titulaires de la commune.
- 1 élu suppléant de la commune.
- 2 élus du Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret.
- Des propriétaires des ouvrages ou d'ancrages d'ouvrages.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer en tant que :
 - **Elus titulaires de la commune** :
 - M. GROLLEAU Jean-Marie
 - M. Michel BOCHE
 - **Elu suppléant de la commune** :
 - Madame Thérèse-Marie MERCERON
 - **Elus du Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret** :
 - M. Bertrand CHATAIGNER
 - M. Gilles RENAUDET

9. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ANNEE 2010

Chaque conseiller a reçu une synthèse. Aucune remarque particulière à formuler.

Mr MARY : La communauté de communes doit rester vigilante sur ses finances (endettement) et se concentrer sur une activité importante qu'est l'économie. D'importants déficits sociaux sont pris en charge (école de musique, centre nautique, médiathèque).

Remarque de Mr MERCERON déjà signalé en conseil communautaire : Oubli sur les compétences : sentier de randonnées et utilisation des salles (salle de sports à Chiché).

10. AVIS SUR LE PROJET D'EOLIENNES SUR LES COMMUNES DE BOISME – TERVES ET CHANTELOUP

Le conseil émet un avis favorable.

11. QUESTIONS DIVERSES

- risques sismiques en Deux-Sèvres : le département est passé en sismicité de niveau 3. A prendre en compte dans l'aménagement du territoire. Cette modification doit être intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune.
- Demande d'un local pour l'association « Le Panier du Thouaret » pour la vente de produits fermiers.

Mr RAMBAULT remarque qu'il s'agit d'une activité économique sous couvert d'une association donc une contribution financière devrait être demandée au même titre que d'autres commerçants ambulants installés sur la place.

Mr MERCERON précise qu'il s'agit seulement d'une association qui met en relation des producteurs et des consommateurs.

Selon Mr BOULY il s'agit bien d'une activité qui entre en concurrence avec des activités économiques (agriculteurs par exemple) mais il est tout à fait favorable à l'activité de cette association car il y a aussi complémentarité avec les activités existantes sur la commune.

Mr RAMBAULT est également favorable sur le principe et propose de faire payer un droit de place comme il a été fait pour la vente des melons ou les pizzas sur la place St Martin.

Mr MERCERON demande à ce que l'on rencontre les intéressés avant de prendre une décision.

- Demande du PS pour les élections primaires : fourniture de la liste électorale au parti socialiste pour l'organisation des primaires. Selon l'article la loi nous l'autorise. La liste électorale sous format numérique a été fournie à la préfecture, elle est donc disponible par les services de la Préfecture.
- Aide du Conseil Régional pour la pose de panneaux photovoltaïques en faveur de Mr MINOZA Robert d'un montant de 1.426 €.
- Demande de location des ancrages mobiles pour le matériel de gym pour le service Jeunesse et Sports de la Ferté Bernard (72) : accord du conseil moyennant le paiement d'une location de 1000 € pour la période de septembre 2011 à Avril 2012.
- Demandes du football Club :
 - o achat de buts amovibles avec participation de la commune à hauteur de 50 % du coût. Accord du conseil.
 - o Organisation d'une randonnée motos en avril 2012 : sur le principe le conseil donne son accord sous réserve de voir le circuit choisi par le club et le type de randonnée organisée (compétition, rallye, course d'orientation ou promenade ?).

Au sujet du foot, Mr RAMBAULT demande si la salle des fêtes a été louée pour le foot lors de la fête de la musique ou bien prêtée gratuitement. En raison de la météo défavorable pour une manifestation en plein air, le maire a été prévenu la veille et comme il s'agissait d'entrées gratuites, il a donné son accord pour le prêt gratuit de la salle. Au même titre que les fêtes d'écoles.

- déménagement de la mairie : à prévoir fin août